

Commune de MAUBEC (Isère)

Registre des délibérations

L'an deux mil vingt, le seize novembre, à vingt heures,
Le conseil municipal de la commune de MAUBEC dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Village, sous la présidence de Monsieur Olivier TISSERAND, Maire.

Présents : Olivier TISSERAND, Fabienne SOLER, Luc GUSTA, Delphine ROBY-PASCAL, Gérald BONNARD, Angèle SIERRA- NETZER, Jessy VAUCHEL, Annie LLOPIS, Stéphane RAJON, Caroline PILAN-THEVENIN, Christian BUCLON, Sandrine COUDER, Gilles GASPAROTTO, Céline TISON, Alain THORIN, Annick ARNOLD, André REVOL, Robert AIMONETTI, Renée VERBO.

Secrétaire de séance : Delphine ROBY-PASCAL

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 19

Conseillers votants : 19

Date de la convocation : 09 novembre 2020

Date de l'affichage : 20 novembre 2020

OBJET : Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Madame la première adjointe, au nom de Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame la première adjointe, au nom de Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Madame la première adjointe, au nom de Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement intérieur par article.

Le règlement intérieur sera annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** :

- **D'ADOPTER le règlement intérieur par article** dans les conditions exposées par le Maire, comme suit :
 - o **Article 1** : adoption à la majorité (18 voix pour – 1 voix contre)
 - o **Articles 2 à 7** : adoption à l'unanimité
 - o **Article 8** : adoption à la majorité (15 voix pour – 4 abstentions)
 - o **Article 9** : adoption à la majorité (16 voix pour – 3 abstentions)
 - o **Article 10 et 11** : adoption à l'unanimité

- **Article 12** : adoption à la majorité (15 voix pour – 1 abstention – 3 voix contre)
- **Article 13 et 14** : adoption à l'unanimité
- **Article 15** : adoption à la majorité (14 voix pour – 3 voix contre – 2 abstentions)
- **Article 16 à 33** : adoption à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé avec Nous les conseillers présents.

Le Maire,
Olivier TISSERAND



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Olivier Tisserand', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MALLERET' at the top and '(Isère)' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a mountain range.